

DROIT DE RÉTRACTATION

Annexe aux conditions générales — indice B, septembre 2026.

Cette annexe s'applique aux client·es agissant à des fins n'entrant pas dans le cadre de leur activité professionnelle. Elle est sans objet pour les syndicats, entreprises, maîtres d'œuvre, sociétés civiles, syndicats de copropriétaires et personnes publiques.

1 - INFORMATION SUR VOTRE DROIT DE RÉTRACTATION

- Vous disposez d'un délai de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer votre droit de rétractation, sans avoir à motiver votre décision ni à supporter de pénalité.
- Pour l'exercer, notifiez-nous votre décision par une déclaration dénuée d'ambiguïté, par courrier adressé à REPARABAT, 60 rue François 1er, 75008 Paris, ou par courriel à contact@reparabat.fr. Vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous, sans y être obligé·e.
- Pour que le délai soit respecté, il suffit que votre communication soit envoyée avant son expiration.
- En cas de rétractation, nous vous remboursons les sommes versées au plus tard quatorze jours à compter de la réception de votre décision, par le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé, sauf accord exprès pour un autre moyen.
- Si vous avez demandé expressément que la mission commence avant l'expiration du délai, vous nous réglez un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'à la communication de votre décision. Lorsque la prestation a été pleinement exécutée à votre demande expresse, le droit de rétractation ne peut plus être exercé.

2 – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de REPARABAT — 60, rue François 1er, 75008 Paris — contact@reparabat.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Devis n°

Commandé le

Nom du (des) consommateur(s)

Adresse du (des) consommateur(s)

.....

Date

Signature du (des) consommateur(s) — uniquement en cas de notification sur papier :

Modèle conforme à l'annexe de l'article R221-1 du Code de la consommation.